

**La Semaine de la Mobilité, c’est l’occasion de promouvoir et d’essayer des modes de transport alternatifs, de valoriser les mesures qui existent déjà dans votre entreprise, de les faire connaître davantage ou encore d’inaugurer de nouvelles actions.**

**Comment participer ?**

**☞ Avant la Semaine de la mobilité**

1. Inscrivez-vous dans la catégorie des représentants des travailleurs en remplissant ce formulaire.

L’inscription doit être déposée AVANT le début de la Semaine de la mobilité (16 septembre).

2. Le kit de communication (composé d’un banner informatique et d’affiches) sera disponible et téléchargeable sur le portail de la mobilité dans le courant du mois de mai.

3. Dans le cadre de votre participation, vous pourrez bénéficier de différents services proposés par les partenaires de la Semaine de la mobilité, comme les TEC, la SNCB, ProVélo, etc. Si vous êtes inscrit à la Semaine de la Mobilité, vous recevrez les informations sur ces possibilités à l’adresse que vous avez indiquée dans le formulaire d’inscription.

4. Le présent concours commence dès le 8 septembre et se termine le 24 septembre 2024. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.

**☞ Durant la Semaine de la mobilité et après**

Envoyez les photos et une courte description de chaque activité organisée à mobilite@cepag.be (pour la FGTB) ou à mobilite@acv-csc.be (pour la CSC).

Nous les diffuserons chaque jour sur nos propres réseaux sociaux et elles seront relayées également par le SPW.

N’hésitez pas à nous relayer vos publications sur vos réseaux sociaux (avec mention du #semob2025).

Par après, le gagnant s’engage à participer aux actions de communication de la Semaine Mobilité de l’année suivante afin que son expérience puisse servir dans le cadre de la promotion de la SMOB suivante et inciter d’autres participants à s’inscrire à la Semaine de la Mobilité.

**Quels sont les critères et le jury de sélection ?**

Le jury, composé de 4 membres des cellules syndicales de mobilité (2 FGTB et 2 CSC), sélectionnera les gagnants de la Semaine de la Mobilité, catégorie représentants des travailleurs. Votre action sera évaluée selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Cotation sur 6 points**  | **Points bonus +1**  |
| La qualité des actions L’originalité des actions La communication interne et externe autour de ces actionsLe relai auprès des cellules Mobilité  | Le caractère pérenne de l’action L’organisation de l’action en front commun CSC et FGTB  |

**Quels prix ?**

Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette Semaine et la valorisation d’une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, les 3 équipes syndicales qui auront mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité remporteront des prix !

Le 1er prix est un lot d’une valeur de 3.000 €, le deuxième un lot d’une valeur de 2.500 € et le troisième un lot d’une valeur de 2.000 €. Ces lots serviront à financer l’achat d’un vélo électrique, une animation mobilité (par ex. : test d’engins de micromobilité) ou encore, des titres de transport sur le réseau TEC.

**Des questions ? Contactez-nous !**

› Julie Rigo, conseillère à la Cellule mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG

02 506 83 97 – mobilite@cepag.be

› Véronique Thirifays, conseillère à la Cellule mobilité de la CSC/FEC

0474 37 45 09 – mobilite@acv-csc.be